

NUMERO 1 • JUILLET 2020

NEWSLETTER

DE LA COMMUNE DE SAINT LYE LA
FORET



PRESENTATION DE LA NOUVELLE EQUIPE

Monsieur le Maire Jacques Van Belle, Monsieur Jean Louis Huck, 1er adjoint chargé des finances locales et des contrats, Madame Estelle Galvao adjointe chargée de la communication et du personnel, Monsieur Jérôme Pré adjoint responsable travaux. Les conseillers municipaux : de gauche à droite sur la photo : Carlos Fonseca, Jean Paul Triffault, Nicole Beaud'huy, Isabelle Huot, Philippe Baret, Hervé Joly, Sharon Andres, Sophie Ammeloot, Bruno Guerton, absentes sur la photo : Audrey Brillant et Marine Finet



L'ESSENTIEL DES CONSEILS MUNICIPAUX



Conseil municipal du 4 juin 2020

DELEGATION DE SIGNATURE AU MAIRE - 2020-14

COMMISSIONS COMMUNALES - 2020-15

Le conseil municipal vote à l'unanimité le huis clos de la séance compte tenu de l'impossibilité d'une retransmission électronique et de la situation sanitaire.

Monsieur le Maire fait un point sur le fonctionnement du conseil municipal aux conseillers municipaux.

DELEGATION DE SIGNATURE AU MAIRE A l'unanimité

COMMISSIONS COMMUNALES Monsieur le Maire propose la création de commissions communales et valide les souhaits d'intégration des conseillers municipaux aux commissions.

Finances / Vie associative / Commission de contrôle des listes électorales / Affaires scolaires / Communication / Personnel / Caisses des Ecoles / Affaires sociales / Salles Communales / Travaux

Conseil municipal du 15 juin 2020



CREATION DE LA COMMISSION ANIMATION - 2020-16

Monsieur le Maire : La Commission animation a pour but de gérer ce que la commune organise. Dissocier la partie consacrée à l'animation par rapport à la gestion des associations. Il y aura de nouvelles associations à créer. Elle sera doublée par une association extra communale afin d'intégrer des personnes extérieures.

CREATION DE COMMISSIONS EXTRACOMMUNALES - 2020-17

La proposition de Monsieur le Maire de doubler chaque commission communale par une commission extra communale, à l'exception de la commission du personnel, pour accueillir des citoyens et leurs points de vue dans la définition de la politique communale.

PROPOSITION DE REPRESENTANTS POUR LA CCF - 2020-18 (les commissions et les organismes dont le Conseil Communautaire validera ses représentants proposés par le Conseil Municipal de Saint Lyé la Forêt et les autres Communes)

Syndicat du nan / CLETC (Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges) / SIRTOMRA / Conseil administration du collège de Neuville aux Bois / Approlys : C'est une centrale d'achats montée par les départements de la Région / Agence Loiret Numérique : Le conseil départemental fournit des services dans le domaine du numérique / Conseil de surveillance de l'hôpital Pierre LEBRUN / COPIL PCAET : C'est le comité de pilotage énergie territoriale développement durable et du changement climatique) / GIP LOIRET Orleans Eco : arrêt du projet de la zone industrielle de Neuville aux Bois mais dans les compétences de la CCF / Syndicat de fourrière animalière.



SECURITE



PROFITER DE L'OPÉRATION TRANQUILLITÉ VACANCES



En matière de prévention des cambriolages, la Gendarmerie rappelle l'existence d'un **service gratuit** de surveillance des maisons, nommé « **Opération Tranquillité Vacances** ».

Cette opération est mise en place tout au long de l'année, que votre absence soit brève ou longue.

Pour la mettre en œuvre, il suffit de se rendre à la brigade de Gendarmerie de votre domicile ou s'inscrire sur le site du Ministère de l'Intérieur (www.interieur.gouv.fr).

Ainsi, lors des services de surveillance générale, les gendarmes font des passages au domicile de ceux qui se sont inscrits et vous rassurent par SMS.



LA SÉCURITÉ PAR TOUS ET POUR TOUS

Seniors, pour votre sécurité, ayez les bons réflexes !

-  • Ne restez pas seul(e). Gardez le contact et participez à la vie de votre quartier.
-  • Privilégiez vos déplacements (commerces, banque...) en vous faisant accompagner.
-  • Les policiers et les gendarmes sont à votre service, demandez-leur conseil, signalez tout fait suspect.
-  • Bénéficiez de l'opération « tranquillité seniors » : si vous vous sentez isolés, menacés ou inquiets, faites-vous connaître auprès des organismes sociaux, de votre mairie, de votre commissariat de police ou de votre brigade de gendarmerie. Des patrouilles seront organisées aux abords de votre domicile, lorsque les circonstances le justifieront.
-  • Ayez un téléphone à portée de main et en cas d'urgence, composez le 17 ou le 112. Votre appel sera immédiatement pris en compte.

Nous vous souhaitons de bonnes vacances et surtout soyez prudents.



SAINT LYE LA FORET / VILLEREAU

Une année bien particulière pour l'école de St Lyé/ Villereau...

Après une rentrée scolaire sans encombre, le lancement d'un projet autour du développement durable et du jardin, tous les élèves du RPI et l'équipe enseignante se sont mis en route pour cette nouvelle année scolaire 2019/2020.

Le projet commun à toutes les classes a permis de mettre en place des APC communes, quelques mercredis matin, autour de la fabrication de décors naturels pour l'école, une intervention de la LPO, des plans de fabrications de refuges pour petits animaux, boules de graisse pour les oiseaux ... Nous sommes devenus Ecole LPO.

Un spectacle éducatif a permis à tous les élèves du RPI de se retrouver et d'échanger à l'automne sur Saint Lyé.

Pendant tout ce temps, les CM préparaient leur voyage pour Amsterdam, qui a eu lieu en janvier. Durant leur voyage, tous les autres enfants regroupés sur St Lyé ont pu participer à différents projets : Pierre et le loup pour les plus jeunes, éveil à la danse contemporaine avec une intervenante pour les élèves de la GS au CE2, des créations artistiques ...

VOYAGE SCOLAIRE A AMSTERDAM

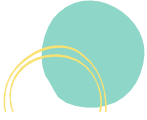


Les CM1 et les CM2 du RPI Saint lyé Villereau ont eu l'énorme chance de partir 4 jours complets à Amsterdam en janvier dernier.

Le voyage a été absolument parfait ! Tout était réuni pour que les enfants découvrent un nouveau pays européen, une nouvelle langue, une nouvelle ville, une nouvelle architecture et de nouveaux paysages. Le séjour a été riche en activité (musée Van Gogh, parc avec des œuvres d'art, musée Nemo, musée de l'eau, une matinée entière dans un établissement scolaire hollandais, visite double de la ville : à pied avec une guide, en bateau sur le canal).

Les enfants, comme les accompagnateurs et les enseignantes sont enrichis de cette formidable expérience qui restera un souvenir inoubliable. Merci aux Mairies, à l'école, aux parents et aux associations de parents de nous avoir permis cette belle aventure !

Les enseignantes des CM.



1.

Et le mois de mars est arrivé très vite avec un événement que nous n'avions pas prévu : la fermeture des écoles. Suivie du confinement et enfin le déconfinement... Nous avons tous appris à travailler autrement : classe virtuelle, boîte mail par classe, cours sur Lumni, youtube... plan de travail, défis...

Tout le monde s'est adapté comme il a pu. Lorsque le déconfinement a commencé, l'école a d'abord accueilli un petit groupe d'élèves qui s'est agrandi au fur et à mesure des phases. Et lundi 22 juin : le retour de tous les élèves. L'école, l'équipe, les élèves, les parents, les mairies, tout le monde s'est adapté au fur et à mesure des événements.

Les élèves de CE2/CM n'ont pas pu aller voir la Traviata au zénith, les élèves de CP/CE1/CE2 de Villereau ne sont pas allés écouter leur concert JMF à la Passerelle et les sorties scolaires de fin d'année n'ont pas eu lieu, la fête des écoles a été annulée...

Cette période nous a appris cependant à être patients, à savoir prendre le temps, à s'écouter autrement, à communiquer virtuellement, à comprendre aussi que le virtuel ne suffit pas...

En cette fin d'année, les élèves de CM2 qui partiront l'année prochaine au collège, recevront leur dictionnaire offert par la mairie et un livre des Fables de la Fontaine par le ministère... Ils découvriront pour certains le collège fin août et une nouvelle année commencera dans un autre univers. Bonne route à tous...

Tous les autres élèves se retrouveront à la rentrée, en septembre, avec sans doute encore quelques précautions sanitaires, une équipe qui aura évolué et des souvenirs plein la tête de cette année bien particulière !

Bonnes vacances.

LE MOT DU MAIRE



Laëtiennes, Laëtiens,

Nous venons de vivre une période très particulière, inédite dans notre histoire, marquée par des phases successives qui nous ont obligés à nous adapter à chaque fois.

Aussi en cette fin d'année scolaire et au moment où nous allons pouvoir tous penser un peu à autre chose, sans pour autant oublier notre prudence à bien des égards, je tiens au nom du Conseil Municipal et en tant que Maire et citoyen à adresser des remerciements chaleureux et sincères à toutes celles et tous ceux qui, au fil des semaines, nous ont permis de traverser cette période de la meilleure manière possible et en nous adaptant à chaque nouveau contexte.

A nos commerçants et à toute la chaîne logistique qui nous a permis de tenir le coup en nous permettant de continuer à nous nourrir normalement.

A tous les personnels soignants, et il y en avait un certain nombre à St Lyé, qui ont pris en charge nos compatriotes rattrapés par le virus, se mettant eux-mêmes en danger en toute connaissance de cause, pour les sortir de ce mauvais pas.

A nos employés municipaux, qu'ils soient dans les bureaux ou dehors, pour avoir continué à assumer l'essentiel et l'indispensable dans un contexte législatif changeant et parfois très compliqué.

A tout le personnel enseignant qui lui aussi a eu à s'adapter à des façons de faire leur métier, nouvelles pour lui et dans des conditions difficiles, mêlant de front la vie de la famille et celle de l'école, à distance d'abord, puis en présentiel avec deux rentrées des classes en moins d'un mois, chaque fois différentes.

A tout le personnel accompagnant les écoles qui a accepté de chambouler ses horaires pour s'adapter aux contraintes imposées par la situation, à chaque fois, et en accueillant des bénévoles et des stagiaires qui sont venus combler les déficits en personnel et que je veux remercier aussi.

Aux habitants de Villereau, enseignants, personnel municipal et bénévoles qui ont joué le jeu de la synergie entre nos deux communes, sous la houlette de leur Maire Bertrand Brie avec lequel le courant passe décidément très bien, pour mettre en commun tous nos moyens afin de réussir la dernière figure imposée, à savoir le retour à l'école de tous les enfants pour une dernière quinzaine de retrouvailles avant les séparations de l'été.

Et enfin à vous toutes et tous qui avez pris soin de vos proches, fait des masques pour eux et pour les autres, fait des courses pour nos aînés et ou tout simplement gardé le contact avec eux pour s'assurer que tout allait bien. Et enfin, et je dirais presque surtout, pour avoir respecté à chaque fois les conditions difficiles et souvent modifiées qui nous étaient imposées. A tel enseigne qu'il n'y a pas eu, du moins à ma connaissance, de cas grave à St Lyé la Forêt.

Alors avant de nous quitter un peu pour quelques semaines, merci pour tout et, à bientôt pour une rentrée que nous espérons sereine ou tout simplement normale.

Jacques Van Belle

De la communication

La communication est de nos jours un élément clé, fondamentale dans la relation entre élus locaux et citoyens. Dans cette optique, nous allons mettre en œuvre différents dispositifs pour vous apporter l'information dont vous avez besoin au moment opportun. Tout d'abord, une newsletter puis prochainement un nouveau bulletin municipal avec des rubriques supplémentaires.

Vous pouvez également consulter le site Facebook et le site internet de la commune qui seront révisés afin de faciliter la navigation, avec trois objectifs :

- Vous alerter
- Vous rappeler les manifestations à venir
- Vous informer en temps réel sur les manifestations en cours

Pour nous joindre : 02 38 91 84 72 **Fax** : 02 38 91 86 44 ou **adresse mail** :
mairie.de.st.lye@wanadoo.fr

Site internet de la commune : www.mairie-saint-lye-la-foret.fr

Page Facebook : www.facebook.com/stlyelaforet

Horaires d'ouverture : le lundi de 10h00 à 12h00, le mardi de 15h00 à 19h00, le mercredi de 9h00 à 12h00 et le vendredi de 15h00 à 18h00